



CADRE DU PLAN D'ACTION POUR L'OPERATIONALISATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LE CUA ET L'AOMA (2013-2016)

| OBJECTIF STRATEGIQUE 1 | | | | |
|--|---|------------------------------|--------------|-------------------------|
| ETABLISSEMENT ET RENFORCEMENT DU BUREAU D'OMBUDSMAN ET MEDIEATEUR DANS LES ETATS MEMBRE DE L'UA | | | | |
| RÉSULTATS ATTENDUS | ACTIVITES | ACTEURS | DELAI | BUDGET ESTIMATIF |
| RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS ET BUREAUX D'OMBUDSMAN/MEDIATEUR AU NIVEAU NATIONAL ET REGIONAL | <ol style="list-style-type: none"> 1. Adopter le cadre et les normes de l'AOMA dans l'établissement de crédible Ombudsman/médiateur et son bureau dans les états membre de l'Union Africaine. 2. UA d'adopter une décision sur la création d'Ombudsman / Médiateur dans tous les États membres de l'Union africaine comme partie de la bonne gouvernance; 3. Entreprendre des consultations au sein des États membres de l'UA sur la meilleure façon de transformer l'AOMA en une institution panafricaine reconnue par l'UA; 4. Entreprendre des consultations conduisant à des mesures nécessaires pour avoir un bureau de l'Ombudsman / Médiateur africaine établie dans le cadre de l'UA. 5. Etablir une journée d'Ombudsman/Mediateurs Africains. | AU, AOMA et les Etat membres | | |
| | 1. Renforcement des capacités des | AU, AOMA, AORC et | | |

| | | | | |
|--|---|---------------------------------|--|--|
| CONSOLIDER LES CAPACITES DES INSTITUTIONS NATIONALES D'OMBUDSMAN/MEDIATEUR | <p>ombudsmans /Mediateurs Africain et leurs institutions dans l'exercice de leur mandat;</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. Créer des opportunités entre les Etats membres de l'UA pour le partage des meilleures pratiques sur le fonctionnement de l'Ombudsman / Médiateur; 3. Fournir une assistance au bureau de l'ombudsman / Médiateur en post-conflit ou transition démocratique. | Etats Membres | | |
| OBJECTIF STRATEGIQUE 2 VULGARISATION DES INSTRUMENTS DES VALEURS PARTAGEES DE L'UA | | | | |
| LES INSTRUMENTS DES VALEURS PARTAGEES DE L'UA SONT ACCESSIBLES AT TOUT LES SECTEURS DE LA SOCIETE | <ol style="list-style-type: none"> 1. Créer une sensibilisation sur les instruments des valeurs juridique partagées de l'UA parmi les membres individuels d'AOMA et au sein des structures régionales; 2. Élaborer et diffuser les documents de sensibilisation sur les valeurs partagées aux niveaux national et régional dans toutes les langues officielles et langues de travail de l'Union africaine (UA). 3. Téléchargez les instruments relatifs aux valeurs partagées et les versions abrégées et populaires sur le site de l'UA et les sites des acteurs et réseaux sociaux 4. Diffuser les copies des instruments relatifs aux valeurs partagées et permettre leur reproduction par d'autres parties intéressées. 5. Encourager toutes les organisations et États membres à traduire les instruments relatifs aux valeurs partagées de l'UA dans les langues locales pour une large diffusion. 6. Développer une série de questions fréquemment posées et réponses (FAQ&Rs) relatives aux Instruments des Valeurs partagées de l'UA et publier sur le web, les médias traditionnels et sociaux. | AU, AOMA, AORC et Etats Membres | | |

| | | | | |
|---|---|--|--|--|
| <p>LES INSTRUMENTS DES VALEURS PARTAGEES SONT LARGEMENT COMPRIS ET ADOPTES</p> | <ol style="list-style-type: none"> 1. CUA d'avoir une réunion conjointe à haut niveau avec la circonscription de l'AOMA sur les instruments des valeurs partagées; 2. CUA conjointement avec AOMA d'assurer le suivi de la vulgarisation des instruments des valeurs partagées; 3. Développer un dossier de presse pour distribution aux médias et d'autres secteurs de la société sur les Instruments des valeurs partagées; 4. Distribuer un dossier de presse à des organismes sélectionnés dans tous les États membres et leur demander de faire d'autres de copy et distribution. 5. Collationner toutes les informations sur les instruments des valeurs partagées. Y compris des réflexions critiques et des analyses et les rendre disponibles à tous les acteurs sur Internet. 6. Encourager l'enseignement des valeurs partagées dans les programmes scolaires et la formation des agents de changement au sein des communautés à travers le continent. | <p>AU, AOMA, AORC et Etats Membres</p> | | |
|---|---|--|--|--|

| OBJECTIF STRATEGIQUE 3 | | | | |
|--|---|---------------------------------|-------------|-------------------------|
| RATIFICATION DES INSTRUMENTS DES VALEURS PARTAGEES DE L'UNION AFRICAINE | | | | |
| RÉSULTATS ATTENDUS | ACTIVITES | ACTEURS | DATE | BUDGET ESTIMATIF |
| LES INSTRUMENTS DES VALEURS PARTAGEES SONT RATIFIES PAR TOUS LES ETATS MEMBRES | <ol style="list-style-type: none"> 1. Développer une feuille de route commune sur le plaidoyer pour la ratification des instruments juridiques des valeurs partagées; 2. Informations sur l'état de la ratification des instruments relatifs aux valeurs partagées être mis à la disposition des États membres et des parties prenantes; 3. Encourager continuellement les États membres n'ayant pas ratifié les instruments relatifs aux valeurs partagées, pour le faire à travers des engagements directs avec les États membres afin de s'assurer que les instruments qui n'ont pas été ratifiés reçoivent une attention pour leur accès dès que possible. | AU, AOMA, AORC et Etats Membres | | |
| OBJECTIF STRATEGIQUE 4 | | | | |
| DOMESTICATION ET IMPLEMENTATION DES INSTRUMENTS DES VALEURS PARTAGEES DE L'UA | | | | |
| LES INSTRUMENTS DES VALEURS PARTAGEES SONT DOMESTIQUES PAR TOUS LES ETATS MEMBRES | <ol style="list-style-type: none"> 1. Encourager l'AOMA et tous les États membres de l'UA de ratifier dans une année de l'adoption par les organes politiques de l'UA en vue de fer de lance la politique d'harmonisation des instruments des valeurs partagées entre les États membres de l'UA; 2. Élaborer et diffuser des documents de ratification et une loi model pour aider les États membres à domestiquer les instruments relatifs aux valeurs partagées. 3. Encourager les Etats membres à examiner et à aligner leur cadre juridique national avec les instruments relatifs aux valeurs partagées. | AU, AOMA et Etats Membres | | |

| | | | | |
|--|---|--|--|--|
| LES ELECTIONS CREDIBLES SONT ORGANISEES EN AFRIQUE | <ol style="list-style-type: none"> 1. CUA d'inclure l'AOMA dans la mission d'Observation dans l'UA; 2. CUA en collaboration avec l'AORC pour aider l'AOMA à renforcer ses capacités en matière d'observation et de surveillance des élections; 3. CUA à collaborer avec l'AOMA dans les initiatives de médiation liées au règlement des disputes de l'élection. | AU, AOMA et Etats Membres | | |
| ENCOURAGER LE SERVICE PUBLIC SANS CORRUPTION | <ol style="list-style-type: none"> 1. CUA et AORC d'élaborer un cadre pour aider les États membres à prévenir et à combattre la corruption; 2. CUA et AORC d'aider les parties prenantes dans la lutte contre la corruption et d'examiner les initiatives anti-corruption; 3. CUA et l'AOMA de diffuser les meilleures pratiques dans la prévention et la lutte contre la corruption. 4. CUA et AORC d'aider les membres de l'AOMA de renforcer leurs capacités dans la prévention et la lutte contre la corruption. | AUC, AUABC, AOMA, AORC, Etats Membres et Partenaires | | |
| AMELIORER LA PRESTATION DES SERVICES PUBLICS DANS LES ETATS MEMBRES | <ol style="list-style-type: none"> 1. Encourager les Etats membres à entreprendre une réforme du secteur public basé sur la stratégie à long terme de la fonction publique et guides de gestion; 2. CUA et AORC d'entreprendre des recherches sur le rôle de l'AOMA dans l'amélioration de la prestation de service public dans les États membres; 3. CUA et AORC à aider les membres de l'AOMA pour renforcer les capacités dans la documentation, l'adressage et redressement des plaintes des citoyens sur la prestation de service public. | AUC, AOMA, AORC, Etats Membres et Partenaires | | |
| GOVERNANCE POLITIQUE ET DEMOCRATIQUE RENFORCEE | <ol style="list-style-type: none"> 1. CUA et AORC d'élaborer un cadre pour aider les États membres dans l'application des principes de l'UA sur la gouvernance démocratique; 2. CUA en collaboration avec AORC à aider les membres de l'AOMA pour surveiller, réviser et corriger les enjeux de la gouvernance démocratique dans les Etats membres; 3. CUA et AORC d'aider les membres d'AOMA à renforcer leurs capacités dans la promotion de la gouvernance démocratique dans les Etats membres. | AUC, AOMA, AORC, Etats Membres et Partenaires | | |

| | | | | |
|--|--|--|--|--|
| <p>PROMOTION ET PROTECTION DE DROITS DE L'HOMME ET JUSTICE ADMINISTRATIVE</p> | <ol style="list-style-type: none"> 1. CUA avec AOMA et AORC d'élaborer un cadre pour aider les États membres à promouvoir et protéger les droits humains et ceux des peuples, et la justice administrative en particulier. 2. CUA et AORC pour aider les partenaires sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des peuples; 3. CUA, AOMA et AORC à diffuser les meilleures pratiques dans le redressement de mauvaise administration et de violations des droits de l'homme. 4. CUA et AORC à aider les membres de l'AOMA à renforcer leur capacité dans l'adressage et redressement de la mauvaise administration et la promotion et protection des droits de l'homme. | <p>AU, ACHPR, AOMA, AORC, États Membres et Partenaires</p> | | |
| <p>PAIX ET SÉCURITÉ AMÉLIORÉE</p> | <ol style="list-style-type: none"> 1. CUA d'inclure AOMA dans l'initiative de la paix et sécurité telle que les médiations et la justice transitionnelle; 2. Collaborer avec le Groupe des Sages de l'UA sur les initiatives de résolution des conflits. | <p>AU, ACHPR, AOMA, AORC, États Membres et Partenaires</p> | | |

| OBJECTIF STRATEGIQUE 5 | | | | |
|---|--|--|-------------|-------------------------|
| SUIVI DE L'EXECUTION DES INSTRUMENTS DES VALEURS PARTAGEES DE L'UA | | | | |
| RÉSULTATS ATTENDUS | ACTIVITES | ACTEURS | DATE | BUDGET ESTIMATIF |
| CADRE DE SUIVI DÉVELOPPÉ | <ol style="list-style-type: none"> 1. AOMA de contribuer à la conception d'un cadre et une méthodologie pour l'examen par les pairs et le suivi de la mise en œuvre des instruments juridiques des valeurs partagées; 2. AOMA de participer au suivi établi et l'examen des progrès réalisés au sein de la Plateforme africaine de gouvernance. | AUC, AU & RECs Organes, AOMA, AORC and Partenaires | | |
| RAPPORTS GENERES ET DIFFUSES | <ol style="list-style-type: none"> 1. Générer des rapports périodiques par pays sur l'état d'exécution des instruments des valeurs partagées; 2. Produire un rapport d'activité annuel analysés sur l'application des instruments des valeurs juridiques partagées; 3. CUA et AORC de publier régulièrement des documents générés. | AUC, AU & RECs Organes, AOMA, AORC and Partenaires | | |
| OBJECTIF STRATEGIQUE 6 | | | | |
| CREER UNE SYNERGIE ENTRE LES TRAVAUX DE L'AOMA ET AUTRES INSTITUTIONS AFRICAINES | | | | |
| COLLABORATION AMÉLIORER | <ol style="list-style-type: none"> 1. AOMA de collaborer au niveau national avec les Droits de l'homme, lutte contre la corruption et les commissions électorales et les associations et d'autres Partenaires; 2. AOMA de collaborer au niveau continental avec l'UA & CERs organes et institutions telles que les Parlements Panafricain et Régional, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, le Conseil consultatif sur la corruption, les Groupe des sages sur la gouvernance, la paix et les questions de sécurité | AUC, AU & RECs organes, AOMA, AORC, Etat membres et Partenaires | | |

OBJECTIF STRATEGIQUE 7**GERER EFFICACEMENT LA COOPERATION**

| | | | | |
|---------------------------------------|---|--------------------------------|--|--|
| COOPERATION OPERATIONALISE | <ol style="list-style-type: none">1. UA et AOMA de mettre en place un comité de coordination;2. Adopter un plan d'action conjoint;3. CUA et AOMA organisent une réunion technique au moins une fois par an ;4. CUA et AOMA Organisent un revue de haut niveau et une réunion de consultation de suivi une fois tous les deux ans.5. Produire des rapports périodiques sur l'opérationnalisation de la coopération;6. CUA et AOMA à mobiliser conjointement des ressources. | AUC, AOMA, AORC et Partenaires | | |
|---------------------------------------|---|--------------------------------|--|--|